

A photograph of two small birds perched on a branch of a flowering tree. The bird in the foreground is a yellow-rumped warbler, facing right. The bird in the background is a blue-winged greenlet, facing left. The branch is covered with small, light pink flowers and buds. The background is a soft, out-of-focus green.

LE PETIT MANIGUET

JANVIER 2018



Electricité Générale
Travaux d'intérieur

Neuf
Rénovation

cjp.cjp@orange.fr

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
54670 MALLELOY

Tél. 03 83 49 19 78
Port. 06 19 98 22 13
Fax 09 64 22 70 34

AGENCE RENAULT

GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
Mécanique – Carrosserie
(toutes marques)

Route de Custines
54670 MALLELOY
Tél. : 03.83.49.14.74



Parfum d'Arum
Cécile Kirsch
Fleuriste qualifiée
Place de Malleloy
Custines
www.parfundarum.com
06 45 43 02 45
15 rue du val des Faubx - 54670 Custines



MGS CHAUFFAGE

ENTRETIENS - DEPANNAGES - INSTALLATIONS
Toutes marques

Chauffage
Pompe à chaleur
Climatisation
Chauffe eau

03 83 21 05 16
sarl.mgs54@gmail.com



Carrefour

contact

HORAIRES
Lundi au Samedi de 8h à 20h
Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES
Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Je vous présente tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets, tant professionnels que personnels.

Souhaitons que cette année soit placée sous le signe de la tolérance, de la bienveillance et du bien vivre ensemble dans une dynamique constructive.

Pour notre commune, 2017 aura été l'année du renouveau démographique. En effet, les pavillons du Domaine du Pré la Saule et de la Résidence des Rousses sont sortis de terre au fil des mois, et ces deux lotissements ont trouvé très rapidement acquéreurs.

L'école et le bien-être des enfants sont au cœur des préoccupations de notre conseil municipal. Après les vacances de Toussaint, la chaudière qui datait de plus de 30 ans a montré des signes de fatigue. À plusieurs reprises, les classes n'étaient pas suffisamment chauffées. Durant les vacances de Noël, nous avons donc fait procéder au remplacement de cette chaudière.

Malheureusement, le nouveau système a rencontré des dysfonctionnements. Nous nous sommes mobilisés pour assurer dans de bonnes conditions l'accueil des enfants.

Malgré l'arrêt programmé des contrats aidés annoncé en juillet, nous avons réussi à ouvrir le périscolaire le matin de 7 h à 8 h 20. Une douzaine d'enfants sont accueillis chaque matin par 2 animatrices.

L'effectif de la cantine étant en hausse nous avons mis en place deux services. Par ailleurs, une attention particulière est apportée à la qualité des repas par la cuisine centrale. De plus en plus de produits locaux et quelques produits bios viennent agrémenter une belle variété de plats servis dans les assiettes de nos petits Maniguets.

Au mois de juillet, grâce à une grande solidarité financière entre les associations, FJEP, les ptits mousses, hip pop et loisirs pour l'enfance, le sol et les murs du Mille Club ont pu être rénovés. Nous leur exprimons toute notre gratitude et profitons également de l'occasion pour remercier toutes les associations pour leur dévouement qui créent beaucoup d'activités et d'animations dans notre commune.

Parce que le respect de l'environnement participe également au bien-vivre ensemble, le Bassin de Pompey remercie tous les habitants qui, par leur implication dans le tri des déchets, ont fait baisser considérablement le tonnage. Ces efforts ont été récompensés par la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur votre état d'imposition.

Il convient également de saluer l'initiative de la communauté du Bassin de Pompey pour l'ouverture d'une micro-crèche à Custines, d'une capacité d'accueil de 12 enfants, en remplacement de la halte-garderie.

Toujours à l'initiative du Bassin de Pompey, un projet de maraîchage est en cours d'élaboration avec un chantier d'insertion sur le site de Marbache à côté de la composterie. Il devrait commencer dans le courant de cette année.

Parce que le bien vivre ensemble commence par le respect des règles, la police intercommunale nous aide considérablement à lutter contre les incivilités. Je les remercie pour leur dévouement et leur disponibilité.

Bonne lecture.



SOMMAIRE

Délibérations du	
Conseil Municipal	p. 4
A savoir	p. 8
Vie scolaire	p. 9
Etat civil	p. 12
Célébrations eucharistiques	p. 12
Démarches administratives	p. 13
Les infos à conserver	p. 14
Renseignements utiles	p. 16

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Présents 10
Représentés 2

SOUSCRIPTION AU CONTRAT MUTUALISÉ GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Vu les textes réglementaires

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 25 novembre 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis du comité technique en date du 06/09/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 20/09/2012 portant sur le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'exposé du Maire ;

Vu les documents transmis (courrier et convention de participation) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE de fixer la couverture des risques et le montant de la participation de la collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1^{er} janvier 2018.**

Couverture du risque prévoyance :

Selon les modalités suivantes :

- **Garantie 1 :** Risque « incapacité temporaire de travail » : (0.82%)
- **Garantie 2 :** Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : (1.58%)
- **Garantie 3 :** Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » + « perte de retraite » : (2.06%)

Le choix des garanties retenues se fait au sein de chaque collectivité. Pour adhérer à la convention de participation du CDG54, il est obligatoire de retenir au minimum la garantie « incapacité temporaire de travail ».

Montant de la participation de la collectivité :

- Le principe de la participation obligatoire pour adhérer à la convention de participation du CDG54 :

Risque « incapacité temporaire de travail » : 100% du taux de cotisation supporté par la collectivité pour les agents dont le traitement (TBI + NBI) est inférieur ou égal au salaire moyen dans la collectivité calculé sur la base du calcul suivant :

Somme des traitements bruts perçus par les agents de la collectivité / nombre d'agents en Equivalent Temps Plein (ETP).

ETP = Somme des heures annuellement travaillées par les agents de la collectivité / 1820

- Choix de la collectivité :
- Risque « incapacité temporaire de travail » : (0.82 %) Prise en charge de 100 % du taux de cotisation, soit une participation financière de 16 € par mois et par agent.
- Risque « invalidité » : (0.76 %) Pas de participation communale
- Risque « minoration de retraite » : (0.48 %) Pas de participation communale
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal

- Le rapport annuel 2016 de la société SAUR, délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- Le rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et précise que ces documents sont à disposition au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces rapports.

RÉTROCESSION DE TERRAIN À LA COMMUNE RUE DE MOREY

Pour les constructions du haut de la Rue de Morey, la société FB Aménagement, propriétaire de la parcelle cadastrée AA1 sur laquelle sont prévues les constructions, s'est proposée par un courrier en date du 03/12/2017 de nous céder la partie de sa parcelle grevée par l'emplacement réservé n°1 pour l'euro symbolique (voir plan ci-joint). Ce terrain permettra de respecter l'emprise de 8m prévue par le Plan d'Occupation des Sols. Le bornage sera réalisé par un géomètre expert aux frais de la société FB Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquiescer cette partie de la parcelle AA1 pour l'euro symbolique
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition

POSE D'UN POTEAU INCENDIE – RUE DE MOREY

Dans le cadre du projet d'aménagement de la parcelle cadastrée AA1 située Rue de Morey, Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle (SDIS 54) a été consulté afin que celui-ci rende un avis sur la situation du terrain en matière de défense extérieure contre l'incendie. Le SDIS dit que, pour que la sécurité incendie soit assurée sur cette parcelle, la pose d'un poteau permettant de disposer de 60m³ en 1h est nécessaire. Un devis a été demandé à notre délégataire en matière d'eau potable, la société SAUR, concernant l'installation de cet équipement. Ce devis s'élève à 2 847,07€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis établi par la société SAUR d'un montant de 2 847,07 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ordre de service.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil que des variations importantes ont été constatées depuis le début de l'année entre le nombre d'enfants inscrits à la garderie du soir et le nombre d'enfants réellement présents.

En effet, depuis que l'inscription à la garderie du soir se fait par voie dématérialisée, de nombreux parents d'élèves inscrivent leur(s) enfant(s) pour de grandes périodes et oublient d'annuler ces inscriptions quand finalement ils n'utilisent pas le service.

Certains jours, cet écart entre enfants inscrits et réellement présents est notamment monté à plus de 10 enfants. Par conséquent, cela pose de gros problèmes en matière de gestion du personnel puisqu'une animatrice supplémentaire est parfois mobilisée sur cette tranche horaire sans que sa présence soit en réalité nécessaire.

C'est pourquoi Madame le Maire propose que la première heure de garderie du soir soit désormais facturée pour toute absence injustifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** la facturation de la première heure de garderie du soir pour toute absence injustifiée

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Présents : 10

RÉNOVATION DU CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier du 8 décembre dernier relatif aux catégories d'opérations prioritaires retenues en Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la programmation 2018 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Elle rappelle ensuite au Conseil Municipal le projet de rénovation du chauffage de l'école. En effet, la chaudière qui est actuellement en place à l'école de Malleloy est une chaudière gaz à condensation posée au sol. Celle-ci a été installée il y a plus de 30 ans.

De par son âge avancé, cette chaudière se révèle extrêmement énergivore et ne cesse depuis quelques semaines de tomber en panne.

Par conséquent, dans le cadre de ses objectifs combinés de maîtrise de son empreinte énergétique, de rationalisation de ses dépenses mais aussi de maintien d'un service public de qualité, Madame le Maire rappelle au Conseil la nécessité

de procéder dès que possible au remplacement de cette chaudière.

Madame le Maire rappelle que, suite à la consultation de plusieurs entreprises, c'est la société DALKIA qui est la plus performante. Elle propose un devis à 5 648,26 € HT pour la fourniture et pose d'une chaudière gaz à condensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de procéder aux travaux de rénovation du chauffage de l'école.
- **ACCEPTÉ** le devis proposé par la société DALKIA
- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.
- **ARRÊTE** le plan de financement de l'opération comme suit :
 - DETR : 2 259,30 €
 - Part communale : 3 388,96 €

S'ENGAGE à prévoir, chaque année, autant que de besoin, les crédits nécessaires au bon entretien de l'équipement subventionné.

SEANCE DU 22 JANVIER 2018

Présents 10

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement de la convention établie par le centre de gestion relative à la santé au travail. Cette convention était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 et a cessé de produire ses effets au 31 décembre 2017.

Pour rappel, cette convention fixe les moyens mis en œuvre tant par le centre de gestion que par l'autorité territoriale en matière de prévention et de santé au travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion prévention et santé au travail qui cessera de produire ses effets au 31 décembre 2020.

ADHÉSION À LA SPL X-DEMAT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de bénéficier des prestations de la Société Publique Locale SPL-Xdemat. Ceci afin de gérer des outils de **dématérialisation** utilisés pour diverses procédures, telles que les étapes de passation et d'exécution des marchés publics, la notification par courrier électronique, le recours au parapheur électronique ou l'archivage de documents nativement électroniques ;

Considérant, dans ce contexte, que la commune de Malleloy souhaite acquérir une action du capital social de la société SPL-Xdemat au prix de 15,50 euros afin d'en devenir membre ;

Après avoir délibéré,

ARTICLE 1 – Le Conseil Municipal **décide** d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

ARTICLE 2 – Il **décide** d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département de la Meurthe et Moselle, sur le territoire duquel la collectivité est située.

Le capital social étant fixé à 183 489 euros, divisé en 11 838 actions de 15,50 euros chacune, cette action représente 0,01% du capital.

En attendant d'acquérir une action au capital social, le Conseil Municipal **décide** d'emprunter une action au

Département de la Meurthe-et-Moselle, sur le territoire duquel la collectivité est située, conformément au projet de convention de prêt d'action joint en annexe.

La conclusion d'un tel prêt permettra à la collectivité d'être immédiatement actionnaire de la société pendant la durée du prêt, soit un maximum de 6 mois, pour bénéficier des prestations liées à la dématérialisation et ce, avant d'acquérir une action. »

L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être représentée au sein de l'Assemblée générale de la société et de l'Assemblée spéciale du département de la Meurthe-et-Moselle, cette assemblée spéciale disposant elle-même d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat.

ARTICLE 3 – La personne suivante est désignée en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale : Jeannine DOUGOUD
Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

ARTICLE 4 – Le Conseil Municipal **approuve** que la commune de Malleloy soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale de la Meurthe-et-Moselle.

Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités Meurthe et Mosellanes actionnaires (autres que le Département) qu'il représentera.

ARTICLE 5 – Le Conseil Municipal **approuve** pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la convention de prestations intégrées tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération.

Par cette approbation, il **accepte** de verser chaque année à la société, une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat.

ARTICLE 6 – Il **autorise** l'exécutif de la collectivité à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 Départements fondateurs et modifiés par l'Assemblée générale ainsi que la convention de prestations intégrées et la convention de prêt.

Il l'**autorise** d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

ADHÉSION À L'EPA MEURTHE ET MOSELLE **DÉVELOPPEMENT 54**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

▪ **DÉCIDE :**

- d'adhérer à l'EPA MMD 54
- d'approuver les statuts,
- de désigner, Mme DOUGOUD Jeannine, comme son représentant titulaire à MMD (54) et, M. TREVIGLIO Alain comme son représentant suppléant,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS **ORANGE AU LIEU-DIT MONCHAMP**

Madame le Maire informe que la Mairie a été sollicitée en début d'année dernière par plusieurs habitants de la commune, qui dénonçaient la faiblesse de la couverture réseau assurée par l'opérateur ORANGE sur la commune.

Des démarches ont alors été entreprises auprès de cet opérateur afin d'étudier la possibilité d'installer une antenne-relais sur le domaine communal, ce afin de garantir une couverture réseau optimale.

Plusieurs sites ont été étudiés et c'est finalement la parcelle cadastrée A 279, située à proximité du réservoir enterré au lieu-dit Monchamp, qui a été choisie. L'antenne posée aurait une hauteur de 20m.

Madame le Maire informe également le Conseil qu'un dossier d'information rassemblant toutes les données relatives à l'implantation de cette antenne est d'ailleurs disponible en Mairie.

La commune percevrait de la part de la société ORANGE, pour l'implantation de cette antenne, une redevance dont le montant serait déterminé par une convention d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'implantation d'une antenne relais sur la parcelle cadastrée A 279 située au Lieu-dit Monchamp.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à négocier avec la société ORANGE les termes d'une convention d'occupation du domaine public. La signature de cette convention fera l'objet d'une future délibération.

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES :

Madame le Maire informe le Conseil qu'un décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaire et maternelle a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques).

Le conseil d'école de Malleloy s'est prononcé le 16 janvier 2018 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, ce à partir de la rentrée de septembre 2018. Les horaires votés par le Conseil d'école sont les suivants :

- 8h30 - 11h45 / 13h45 – 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis FAVORABLE sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours à l'école de Malleloy, ce à partir de la rentrée de septembre 2018 et conformément aux horaires votés par le Conseil d'école lors de sa réunion du 16 janvier 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de circonscription le projet d'organisation de la semaine scolaire conjointement voté par le Conseil Municipal et le Conseil d'école.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

RENCONTRES INTERCOMMUNALES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Les Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi auront lieu le
jeudi 24 mai 2018 salle Claude Hartmann à Champigneulle.

LES FREQUENCES DE LA TNT CHANGENT DANS NOTRE REGION A PARTIR DU 27 MARS 2018

Le 27 mars 2018 notre commune sera concernée par une modification de fréquences de la TNT.

Ces changements peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes, *uniquement* si vous recevez la télévision **PAR UNE ANTENNE RATEAU**.

Si vous êtes concerné et que vous constatez la perte de certaines chaînes de la TNT, vous devez effectuer **une recherche et mémorisation des chaînes** ; cette opération, très simple à réaliser se fait à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche de chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Après le 27 mars 2018, si des problèmes persistent :

- Contactez un antenniste : il pourra trouver l'origine des perturbations et s'il est nécessaire d'intervenir sur votre antenne, vous permettre d'initier une demande d'aide à la réception.
- Appelez le centre d'appel de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) au **0970 818 818** (appel non surtaxé)

Informations disponibles également sur le site internet : recevoirlatnt.fr

REUNION D'INFORMATION

Le mardi 20 mars 2018 à 18 heures à la salle polyvalente de Malleloy,

la société AXA, représentée à cet effet par Mme BASTIEN Vickie, tiendra une réunion d'information afin de présenter leur nouvelle offre promotionnelle santé communale "Modulango".

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

Attention aux fautes avec ELA !!!

Pour sensibiliser les enfants aux leucodystrophies, deux joueurs de l'ASNL ont dicté aux élèves de CE et CM un récit invitant à l'imagination et à bien vivre ensemble. Les enfants étaient très heureux d'avoir quelques dédicaces et 25 privilégiés ont été tirés au sort pour assister au match du vendredi suivant. Un grand merci aux joueurs.



C'est parti pour le concours de la tour Eiffel !

Depuis le mois de novembre, chacun a pu proposer une construction avec des matériaux de récupération. Nous devons nous en inspirer pour construire une maquette de Tour Eiffel pour le concours organisé par le musée du fer de Jarville et l'agglomération de Nancy. Félicitations pour toutes ces propositions ! La construction va bientôt commencer !



On découvre le Torball !

En décembre, nous avons découvert un nouveau sport : le torball. C'est un sport original puisqu'il se pratique les yeux bandés. Les aveugles peuvent donc y jouer. Ce n'est pas facile de s'adapter et de ne rien voir. Il faut être très attentif mais chut...



A la découverte de l'Ecole de Nancy...

En ce début d'année, quatre classes de l'école ont pu découvrir l'art nouveau et le travail des artistes de l'Ecole de Nancy. Après un jeu de piste dans le musée du même nom, les élèves ont bénéficié d'une visite guidée pour découvrir le travail de Majorelle, Daum, Vallin... Ils prolongeront la visite par leurs propres créations !



Tout ce qui vole...

Ce matin, lundi 15 janvier, nous sommes allés à Champigneulle participer à une rencontre « objets volants ». Nous avons été accueillis par les élèves de Champigneulle qui nous ont expliqué les tâches à réaliser. Nous avons lancé toutes sortes d'objets plus variés les uns que les autres. Mais le plus difficile était de rattraper la balle folle ! Un grand merci aux élèves de Champigneulle ainsi qu'aux parents qui nous ont accompagnés.



FETE DU GOUT

Vendredi 13 octobre, c'était la fête du goût à l'école. Pour l'occasion, chaque classe était chargée de préparer de délicieuses petites choses à déguster.

Jeudi, nous avons cuisiné des gâteaux aux pommes.



Un grand merci aux parents pour leur aide précieuse



Emilien lit attentivement la recette pendant que Lilou mesure la quantité de farine. Il est important de bien mélanger !

... et vendredi, nous avons préparé des petites réductions aux allures de hiboux et de coccinelles.



Et voilà le résultat de notre travail !!!!

SAINT NICOLAS



Saint Nicolas est venu nous rendre visite. Nous lui avons interprété la "légende de Saint Nicolas" et, comme nous avons été tous très sages, il nous a distribué des friandises.

COMME AU CIRQUE

Mercredi 6 décembre, nous nous sommes rendus au gymnase à Champigneulle pour participer à une animation USEP consacrée aux arts du cirque. Jongleries et équilibres étaient donc au programme ...



Océane tente de s'équilibrer sur le gros ballon.



Nous jonglons avec des foulards, tous en rythme.

OBJETS VOLANTS

Mercredi 17 janvier, sous la neige, nous nous sommes rendus au gymnase à Champigneulle pour participer à une animation USEP consacrée aux "objets volants" : des balles, des ballons, des javelots, et des objets divers...



La météo nous avait réservé une sacrée surprise : une tempête de neige et de grêle !



Valentin essaie de taper dans le ballon de baudruche avec sa raquette de plage.

Quel drôle de ballon !

ETAT CIVIL

Naissances :

Olivia ROLLIN

Izabela STANESCU

Maria GRANCEA

Elisei GRANCEA



née le 16/10/2017 à NANCY

née le 28/10/2017 à NANCY

née le 11/12/2017 à NANCY

née le 20/12/2017 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

Décès :

Madeleine VOINOT épouse MAURICEAU

décédée le 14/12/2017 à Vandoeuvre

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES.

CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

~ FÉVRIER

Dimanche 4 : 9h30 Bouxières-aux-Dames.

Dimanche 11 : 9h30 Malleloy.

Mercredi 14 : Cendres 19h Pompey.

Dimanche 18 : 9h30 Malleloy.

Dimanche 25 : 9h30 Custines temps fort KT.

~ MARS

Dimanche 4 : 9h30 Bouxières-aux-Dames.

Dimanche 11 : 9h30 Malleloy.

Dimanche 18 : 9h30 Bouxières-aux-Dames CCFD.

Dimanche 25 : 9h30 Custines Rameaux.

Jeudi 29 : 18h Pompey jeudi saint.

Vendredi 30 : 15h chemin de croix dans chaque église.

20h Pompey Vendredi saint.

Samedi 31 : 20h Pompey samedi saint et vigile pascale.

Site de la paroisse :

www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

Renseignements

Paroisse Notre-Dame-de-Clévant

12 rue de l'Hôtel de Ville - 54670 Custines

Tél. : 03 83 49 33 45

Permanence

Mardi et samedi 9h30-11h (maison paroissiale).

Samedi 14h-15h (maison du village de Bouxières).

Courriel : paroisse.nd-de-clevant@orange.fr

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RETABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide. Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie, l'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (N°15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr

CARTES D'IDENTITE

Depuis le 28 mars 2017, les cartes d'identité ne peuvent plus être réalisées directement en Mairie de Malleloy, celle-ci n'étant pas équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales.

Désormais, vous devez prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Frouard au 03.83.49.13.25 si vous désirez renouveler vos papiers d'identité.

Préalablement à ce rendez-vous, il est nécessaire de remplir un formulaire de demande de carte d'identité. Des exemplaires de ce formulaire sont à votre disposition en Mairie. Pour faciliter vos démarches, il est également possible de compléter ce formulaire directement sur Internet en vous rendant sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : mon.service-public.fr

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site www.bassinpompey.fr

Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

PACTE DE SOLIDARITE

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples désirant enregistrer leur PACS n'ont plus besoin de le faire enregistrer au tribunal ou devant notaire.

Depuis cette date, ce sont les officiers de l'état civil en mairie qui sont chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (Pacs).

Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant les modalités de conclusion d'un PACS en Mairie ou à l'adresse suivante: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

INFORMATIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

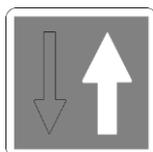
Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines

rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires. En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135€.

AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

EGOUTS

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser quelque matière que ce soit dans les égouts. Les contrevenants seront verbalisés.

TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23.

TRI SELECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

Verre : bennes situées

- à côté du terrain de foot ;
- à côté de l'école ;
- sur le parking derrière le Manigai.

Vêtements : une benne à côté de l'école.

Bouchons de liège : un bac se situe à côté de l'école.

Piles usagées : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

Vignettes de déchetterie : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un

véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de

la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

Déchets biodégradables :

(déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) la collecte se fait les **mardis en semaine impaires (du 31 décembre au 31 mars)**. Les bacs sont à sortir **la veille** c'est-à-dire **le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

Ordures ménagères :

La poubelle grise au couvercle bleu est collectée le **samedi**. Les bacs sont à sortir la veille c'est -à-dire le vendredi soir.

ENLEVEMENT DES EPAVES

Une convention a été passée avec la CCBP pour l'enlèvement à titre gracieux des véhicules en état d'épave. Si vous êtes concernés, rapprochez-vous de la Mairie.

LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le

Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique :
03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;
Mercredi de 9h à 12h.

BASSIN DE POMPEY

03.83.49.81.81

SITE INTERNET

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

mairie.malleloy@gmail.com
<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

**Fermeture à 18h
du 15/11 au 15/03**

POINT TRI : VERRE

- Rue de la gare
 - parking derrière le Manigai,
 - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

COMPOSTERIE :

Champs Mougenot – RD907
Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h du 16/04 au 14/10 de 8h à 16h

GENDARMERIE de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police Secours = 17

PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

LA POSTE DE CUSTINES

Lundi 9h30-12h/14h-16h30

Mardi, mercredi, vendredi

8h30-12h/14h-16h30

Jeudi 8h30-12h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

20, Lot. le Grand Jardin

54670 **Malleloy**

☎ 03.83.24.27.13

PHARMACIES CUSTINES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

Pharmacie de Garde 3237

MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Raphaël PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

☎ 03.83.49.37.49

MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48

Service de garde Médical

08.20.33.20.20